

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS  
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

**Membres excusés :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

**N° 5/129 : ENTREPRISE PHODE : ALLÈGEMENT COÛT FONCIER**

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés par le présent rapport : Services Financiers  
Direction Générale des Services

**Monsieur Michel ALBINET, rapporteur**

La société PHODE, créée en 1996, dès son départ a été hébergée par la pépinière d'entreprises ALBISIA. Dans ces premiers locaux, cette entreprise a pu valider son procédé technique et commercial et procéder à un premier développement. C'est ainsi qu'en 1998, elle a quitté la pépinière d'entreprises pour s'installer dans l'atelier relais de Jarlard qui appartient à la Ville d'Albi.

Poursuivant sa croissance, elle souhaite s'installer définitivement sur l'albigeois et en particulier sur la zone d'Albipôle sur un terrain d'une superficie de 8 163 m<sup>2</sup> environ.

Cette entreprise a axé son activité sur le traitement et la maîtrise des odeurs (environnement polluant olfactif) et sur l'alimentation animale par l'utilisation des odeurs comme renforcement positif sur le comportement.

Cette activité comprends 2 pôles :

- la direction nutrition animale qui consiste à stimuler l'appétit des animaux par des arômes issus de solutions naturelles,
- la direction environnement qui a en charge la production des molécules qui détruisent les divers composés malodorants.

Cette société emploie à ce jour 20 personnes dont 13 cadres. Son chiffre d'affaires est en constante progression avec des résultats positifs.

L'opération de développement se fera sur la zone Albipôle à Terssac sur une parcelle visible depuis de la RN 88. Le bâtiment aura une superficie de 2 108 m<sup>2</sup> comprenant 1 125 m<sup>2</sup> d'atelier et 983 m<sup>2</sup> de bureaux. Le coût total de l'opération s'élève à 2 580 144 € HT. Des subventions seront sollicitées auprès du FIBM, FEDER, CONSEIL GÉNÉRAL, CONSEIL RÉGIONAL et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour un montant total de 824 815 € HT.

Cette nouvelle unité de production devrait créer 28 emplois sur trois ans et générer un chiffre d'affaires de 10 Millions d' € HT. Les travaux devraient débuter au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2003 et le bâtiment sera fonctionnel pour fin 2003 ou début 2004.

Je vous précise que la société investira par ailleurs un montant équivalent à 193 000 € HT pour l'outil de production et des diverses études nécessaires à la mise en place du projet et 388 622 € HT en investissements immatériels.

Le coût des investissements immobiliers s'élève à 1 998 522 € HT. La construction sera réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la SEM 81 qui la rétrocèdera par la suite à la société PHODE sous forme de VEFA ou à une société de crédit bail désignée par le chef d'entreprise.

L'aide de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est sollicitée à hauteur de l'allègement du coût foncier soit 44 815 €uros.

Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée le 24/12/2002 par une extension des compétences et la transformation de la Communauté de Communes de l'Albigeois. Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois lors de sa réunion du 06 Janvier 2003 a reconnu l'intérêt communautaire de la ZA Albipôle (Albi-Terssac). De plus, par arrêté du Préfet du Tarn en date du 11 Février 2003 le SIAT a été dissout. et par conséquent la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est substitué au SIAT.

Toutefois, l'ensemble des droits et obligations du syndicat est transféré à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et en particulier les décisions prises lors des comités syndicaux du 17 Avril 2002 fixant le prix des terrains à un minimum de 18 €uros HT et du 11 Juillet 1995 autorisant des allègements de coût foncier.

Considérant l'intérêt que représente l'extension de la société PHODE pour le développement économique de l'agglomération albigeoise et en particulier la création de 28 emplois, je vous propose :

- D'approuver le plan de financement ci-annexé.
- D'autoriser la SEM 81 ou le crédit-bailleur désigné par le chef d'entreprise à percevoir des aides indirectes (subventions et rabais) sollicitées.
- De verser à la SEM 81 ou au crédit-bailleur une participation de 44 815 €uros HT pour la réalisation de cette opération. Ces crédits correspondent à des aides indirectes au sens du décret 82-209 du 22 Septembre 1982 et viendraient en rabais sur le prix de cession du bâtiment par la SEM 81 à la société PHODE ou pour déterminer la base du crédit-bail.
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Je vous précise que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 67-90 article 6745.

### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de financement ci-annexé,

VU les décisions du SIAT en date du 11 Juillet 1995 et 17 Avril 2002,

VU la décision de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 6 Janvier 2003,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn du 11 Février 2003,

ENTENDULE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et en particulier la création de 28 emplois,

↳ **Approuve** le plan de financement ci-annexé.

↳ **Autorise** la SEM 81 ou le crédit-bailleur désigné par le chef d'entreprise à percevoir des aides indirectes (subventions et rabais) sollicitées.

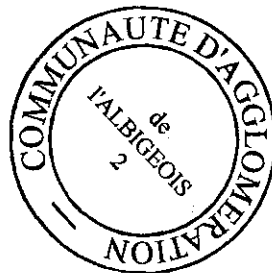
↳ **Verse** à la SEM 81 ou au crédit-bailleur une participation de 44 815 € HT pour la réalisation de cette opération. Ces crédits correspondent à des aides indirectes au sens du décret 82-209 du 22/09/82 et viendraient en rabais sur le prix de cession du bâtiment par la SEM 81 à la société PHODE ou pour déterminer la base du crédit-bail.

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la C2A chapitre 67-90 article 6745.

↳ **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le  
03 OCT. 2003  
PREFECTURE DU TARN

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

### OPÉRATION « PHODE »

- Entreprise PHODE
- Activité : FABRICATION ET COMMERCIALISATION D'AROMES
- Nature de l'opération : CONSTRUCTION DU BATIMENT
- Lieu : ZA ALBIPOLE 81150 TERSSAC
- Création d'emploi : 28.
- Nombre total d'emplois en fin d'opération 48

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Achat de terrain + frais de mutation	161 334 €	Subventions sollicitées :	
Travaux aménagement	1 437 000 €	FIBM	220 000 €
Aménagements spéciaux	3 500 €	FEDER	200 000 €
Réseau d'énergie		CONSEIL GENERAL	160 000 €
Bureau de contrôle + sécurité + frais divers	105 043 €	CONSEIL REGIONAL	200 000 €
Honoraires MO	60 000 €	COMMUNAUTE AGGLOM . ALBIGEOIS	44 815 €
Honoraires techniques	129 645 €	Reste à financer	1 173 707 €
Divers imprévus	42 000 €		
Frais financiers VEFA	60 000 €		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 998 522 €</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 998 522 €</b>

☞ **NOTA :** Les subventions sont à valider par chaque organisme  
 Sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées,  
 le reste à financer s'élèvera à 1 173 707 €